AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | SCOT | AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

QUELLE AGGLOMÉRATION VOULONS-NOUS POUR DEMAIN?

La révision du Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération chartraine (SCoT) se poursuit.









e Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération est un document structurant majeur pour le territoire. C'est lui qui définit, encadre et organise le quotidien des communes et de leurs habitants dans les domaines essentiels : transports, logements, économie, emploi, environnement, équipements, agriculture, paysage... « Ce document d'urbanisme a pour but d'organiser avec le plus de cohérence possible notre territoire, pour construire son avenir au cours des vingt prochaines années. Sa portée est réglementaire : tous les documents d'urbanisme des communes membres de l'agglomération et les importantes opérations d'aménagement doivent être compatibles avec les objectifs définis dans le SCoT », détaille Daniel Guéret, vice-président de Chartres métropole délégué à l'aménagement du territoire. Déjà dotée d'un SCoT, l'agglomération a entrepris de réviser celui-ci. Sans remettre en cause les grands principes de ce schéma de planification stratégique adopté en 2006, la révision doit notamment prendre en compte l'intégration au 1er janvier dernier de vingt nouvelles communes au sein de Chartres métropole, les évolutions constatées en matière de croissance

démographique, les mutations nécessaires au niveau commercial pour accompagner les nouvelles habitudes de consommation, la nécessaire réalisation de nouvelles infrastructures, notamment de transport, ou encore d'équipements structurants supplémentaires

Au cours du premier semestre 2018, une première étape a consisté à établir un diagnostic afin de comprendre le fonctionnement et l'organisation du territoire, d'identifier ses forces, ses faiblesses, ses spécificités, mais aussi de saisir les opportunités de développement. Cette phase de dialogue et de concertation a permis aux élus des 66 communes d'échanger ensemble sur les différents points, notamment lors d'ateliers de travail.

LES HABITANTS APPELÉS À DEVENIR ACTEURS DU SCOT

« Les représentants des différentes communes ont confronté leurs points de vue et leurs conceptions des choses. Comment équilibrer un développement harmonieux entre l'urbain et le rural? Comment adapter l'offre de logement aux besoins modernes? Quels services offrir aux entreprises et aux salariés pour maintenir et accroître l'attractivité de Chartres métropole ? Comment améliorer l'offre de transport ? Comment la diversité et la richesse des paysages peuvent-elles être valorisées ? Autant de points sur lesquels les élus ont pu donner leur vision. Qu'il s'agisse d'une commune de 500 habitants ou de 5000, chacun a voix au chapitre de la même manière, précise Jean-Pierre Gorges, président de Chartres métropole. Comment, ensemble, à 66 communes, souhaitons-nous faire avancer notre territoire commun et vers quoi ? C'est la notion du vivre ensemble, sur un territoire partagé, qui guide notre réflexion. Le SCoT, c'est un peu la constitution de notre agglomération. Nous affirmons notre volonté de rassembler nos différences, de fédérer nos énergies au service d'une réelle ambition, pour que notre territoire soit plus fort, tout en respectant les particularités de chacun. » A partir de ce diagnostic, le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du SCoT, qui constitue le projet de territoire qui définit les objectifs stratégiques à suivre, a été établi. Les élus réunis en Conseil communautaire ont débattu sur le sujet le 15 octobre dernier. Puis, deux jours plus tard, les représentants des

66 communes membres de Chartres métropole se sont à nouveau réunis autour d'ateliers de travail à Nogent-le-Phaye. « Cette nouvelle étape avait pour objectif d'élaborer le Document d'orientation et d'objectifs (DOO), véritable projet politique de l'agglomération, qui précise les actions à mettre en œuvre pour concrétiser les orientations du PADD, précise Daniel Guéret. Trois ateliers étaient proposés : Comment aménager et comment construire demain ? Comment être l'agglomération des proximtés et des accessibilités ? Comment s'inscrire dans la modernité ? »

Le DOO sera ensuite présenté au Comité des maires, puis lors d'une grande réunion publique à la fin du premier trimestre 2019 (nous y reviendrons).

Une enquête publique sera ensuite lancée avant une approbation définitive du SCoT prévue courant 2019. Les habitants de l'agglomération sont invités à s'approprier ce SCoT et à en devenir les acteurs. Pour ceux qui souhaitent s'informer, un site Internet permet de consulter l'ensemble des documents. Un registre d'observation, regroupant les documents de travail du SCoT (diaporama, compte-rendu

des réunions, diagnostic...) est également consultable au Guichet unique (voir encadré).

Le SCoT, c'est votre quotidien et votre avenir

Comment s'informer?

- Un site internet : il permet de consulter les documents du SCoT en ligne : chartres-metropole.fr/ dynamique/ amenagement-duterritoire/revision-du-schemade-coherence-territoriale
- Un registre d'observations: un dossier regroupant les documents de travail du SCoT (diaporama, compte-rendu des réunions, diagnostic...) est consultable au guichet unique, 32-34, boulevard Chasles à Chartres.

Comment participer?

- Une adresse mail dédiée : scot@agglo-ville.chartres.fr
- Une enquête publique:
 le dossier du SCoT sera soumis
 à l'enquête publique en 2019
 avant son approbation.

16 | VOTRE**AGGLO #79** | novembre 2018